

## Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et de Valorisation Déchets Ménagers du Vendômois

*L'an deux mille quatorze, le jeudi 19 juin à dix-neuf heures, Syndicat Val Dem – ZAC du Haut des Clos – Allée Camille Vallaux à Vendôme, les membres du Comité du Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers du Vendômois se sont réunis.*

Etaient présents :

### Communauté du Pays de Vendôme

M. BOULAY Thierry  
M SOBALAK Marc  
Mme CAFFIN Marie France  
Mme HARANG Brigitte  
M FICHEPAIN Robert  
M BLUET Jacky  
Mme VAILLANT Jeanine  
M ROUSSEAU Jacky  
Mme SOYER Laurence  
M DIARD Frédéric (jusqu'à 20 h 05)  
M DUPRE Bruno

### Communauté du Vendômois Rural

M RIOTTEAU Eric  
M HALAJKO Alain  
M CHEVALLIER Patrick (jusqu'à 20 h 05)  
M GARILLON Alain (jusqu'à 20 h 05)  
M MONTARU Christian  
M GAUTHIER Jean Claude  
M BRETON Patrice  
M COSME Thierry

### Hors communautés

EPUISAY : Mme DERRE Muriel  
FORTAN : M LALIGANT Philippe

### Communauté du Perche et Haut Vendômois

M DEFREMONT Marcel  
M BEAUDOUX Michel  
M VINSOT Gérard  
Mme LEGRET Noëlle  
M CHIRON Patrick  
Mme BRIQUET Magalie  
M SAMSON Jean Pierre  
M TERQUIS Alain  
M JANSSEN Nicolas  
M TISON Hervé

### Communauté Beauce & Gâtine

M BURGEOT Jean Luc  
M BONNET Claude  
M CALLUT Jérôme  
M CLAMENS Jean Paul  
M COURTIN Mickaël  
M BERNARD Thierry  
M GABILLAUD Nicolas  
M LEPISSIER Pascal  
M FOUCHER MAUPETIT Claire  
M DESSAY Eric  
Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle  
Mme PROVENDIER Catherine

### Communauté Beauce et Forêt

M RICHEL Alain  
M BOUVIER Jacques

Ayant donné pouvoir :

Mme DUFOUR Claudine ayant donnée pouvoir à  
Mme HARANG Brigitte  
Mme HUBERT Anne-Marie ayant donnée pouvoir à  
M BOULAY Thierry

Mme FRANCOIS Annie Claude ayant donnée pouvoir à  
Mme SOYER Laurence

Etaient absents :

### Communauté du Pays de Vendôme

M GARDRAT Benoît  
Mme GUILLOU-HERPIN Geneviève  
M HALLOUIN Jean Yves  
M ROUSSELET Benoît  
Mme ARRUGA Béatrice  
M FOURMONT Thierry  
M HASLE Nicolas  
Mme GARNIER Annette

### Communauté Beauce Gâtine

Mme GAST Nathalie  
M CHERRIER Julien  
M LEROI Pascal

### Communauté du Perche Haut Vendômois

M VRAIN Mathieu  
Mme VASSAUX Régine

### Communauté du Vendômois Rural

M OZAN Jean Yves  
M PIGOREAU Albert

## **I - Désignation secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, les fonctions de secrétaire à l'Assemblée Municipale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Le Conseil Municipal peut adjoindre à ses secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Président de séance pour la vérification du quorum, la consultation des votes et le dépouillement des scrutins. Il contrôle également la rédaction du procès-verbal de la séance.

Ces règles sont transposables aux organes délibérants des EPCI.

En ce qui concerne les fonctions de secrétaire, il a toujours été de coutume, au sein de notre assemblée, de les confier aux plus jeune délégué.

Il vous est proposé de reconduire ces dispositions, et de désigner : Magalie BRIQUET et Éric RIOTTEAU en qualité de secrétaires de séance

## **II. Adoption du procès-verbal (annexe 01)**

Le Président rappelle que le procès-verbal du Comité Syndical du mardi 27 mai 2014 a été adressé avec le rapport du présent Comité. Il demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal. Aucune observation n'est formulée.

## **III - Election de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-21,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles 22 et 23,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Comité syndical, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Oltre le Président, la composition de la CAO du syndicat Val Dem est composée de 5 membres titulaires, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret, et il convient de procéder de même pour l'élection des membres suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le Président invite à procéder à l'élection des membres de la CAO. Il propose la liste ci-après :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
BONNET Claude	BERNARD Thierry
GAUTHIER Jean-Claude	GARNIER Annette
GUILLOU-HERPIN Geneviève	PIGOUREAU Albert
JANSSEN Nicolas	VAILLANT Jeannine
SOYER Laurence	TERQUIS Alain

Il demande s'il y a des listes alternatives. Aucune autre liste n'est proposée.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents décide que le vote des membres de la Commission d'Appel d'Offres s'effectuera à mainlevée.

Il est procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Résultat du vote :

Vote pour : unanimité

Votes contre : néant,

Abstention : néant.

Après vote la commission d'appel d'offres est donc constituée ainsi :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
BONNET Claude	BERNARD Thierry
GAUTHIER Jean-Claude	GARNIER Annette
GUILLOU-HERPIN Geneviève	PIGOUREAU Albert
JANSSEN Nicolas	VAILLANT Jeannine
SOYER Laurence	TERQUIS Alain

#### **IV – Elections des membres des commissions**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-22, et L5211,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Comité syndical, il convient de constituer les commissions thématiques chargées d'étudier les dossiers.

Le Président propose la constitution de quatre commissions :

- Commission Finances / Politique ressources humaines
- Commission Tri, Traitement, Nouvelles filières
- Commission Qualité service public/ Optimisation de la collecte et dechetteries,
- Commission Communication /Coopération à l'international.

Chaque Vice-Président aura en charge le fonctionnement d'une commission.

Il est proposé que le nombre de membres dans chaque commission soit de 8 personnes. Le président et les vice-présidents seront membres de droit de ces commissions.

A l'unanimité les commissions seront constituées comme suit :

- Commission Finances / Politique ressources humaines
- Commission Tri, Traitement, Nouvelles filières
- Commission Qualité service public/ Optimisation de la collecte et dechetteries,
- Commission Communication /Coopération à l'international.

Et le nombre de membres élus sera de huit.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents décide que le vote des membres des Commissions s'effectuera à mainlevée.

Le Président propose de procéder à l'élection des membres de la Commission des Finances/ Politique ressources humaines, et demande s'il y a des candidatures.

Sont candidats :

Nicolas JANSENS  
Jean-Pierre SAMSON  
Philippe LALIGANT  
Marc SOBALAK

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents décide que la commission des **Finances/Politiques ressources humaines** est donc constituée ainsi :

Nicolas JANSENS  
Jean-Pierre SAMSON  
Philippe LALIGANT  
Marc SOBALAK

Laurence SOYER Vice-Présidente chargée des Finances/redevance spéciale /Politique ressources humaines sera responsable de cette commission.

Le Président propose de procéder à l'élection des membres de la Commission Communication /Coopération à l'international, et demande s'il y a des candidatures.

Sont candidats :

Frédéric DIARD  
Anne Claude FRANCOIS  
Patrick CHEVALLIER  
Éric RIOTTEAU

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents décide que la commission **Communication /Coopération à l'international** est donc constituée ainsi :

Frédéric DIARD  
Anne Claude FRANCOIS  
Patrick CHEVALLIER  
Éric RIOTTEAU

Brigitte HARANG Vice-Présidente chargée de la communication/sensibilisation des scolaires /programme de prévention sera responsable de cette commission.

Le Président propose de procéder à l'élection des membres de la Commission Tri, Traitement, Nouvelles filières, et demande s'il y a des candidatures.

Sont candidats :

Frédéric DIARD  
Catherine PROVENDIER  
Anne Marie HUBERT  
Alain HALAJKO  
Alain GARILLON  
Magalie BRIQUET  
Jean Paul CLAMENS

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents décide que la commission **Tri, Traitement, Nouvelles filières** est donc constituée ainsi :

Frédéric DIARD  
Catherine PROVENDIER  
Anne Marie HUBERT  
Alain HALAJKO  
Alain GARILLON  
Magalie BRIQUET  
Jean Paul CLAMENS

Jean-Claude GAUTHIER Vice-Président chargé des travaux et infrastructures/tri, traitement/nouvelles filières sera responsable de cette commission

Le Président propose de procéder à l'élection des membres de la Commission Qualité service public/ Optimisation de la collecte et déchetteries et demande s'il y a des candidatures.

Sont candidats :

Frédéric DIARD  
Anne Marie HUBERT  
Véronique CHAMPDAVOINE  
Marie-France CAFFIN

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents décide que la commission **Qualité service public/ Optimisation de la collecte et déchetteries** est donc constituée ainsi :

Frédéric DIARD  
Anne Marie HUBERT  
Véronique CHAMPDAVOINE  
Marie-France CAFFIN

Jeannine VAILLANT Vice-Présidente chargée de la qualité du service public/optimisation de la collecte en porte à porte/adaptation de l'offre en déchetteries sera responsable de cette commission.

Les vice-présidents ont la responsabilité de réunir les commissions dans leur domaine de compétences.

Thierry BOULAY précise qu'il a sollicité en qualité de personnes qualifiées, les vice-présidents de la mandature 2008/2014 Louis FISSEAU, Frédéric TRICOT, Jean Pierre DORSEMAINE, Sophie DURAND FLEURY ainsi que Vincent RICHER compte tenu de leurs compétences pour participer aux travaux des commissions. Ces personnes ont accepté de faire partie des commissions.

## **V – Vote du règlement intérieur (annexe 02)**

Dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants doivent adopter leur règlement intérieur. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-8, L5211-1 et L5711-1.

Il vous est proposé de bien vouloir adopter le règlement intérieur du syndicat.

Résultat du vote : Vote pour : unanimité/Votes contre : néant/Abstention : néant.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le règlement intérieur du syndicat Valdem.

#### **VI- Compte de gestion 2013 (annexe 03)**

Le Président donne lecture du rapport suivant :

Le comptable public établit le compte de gestion, et l'ordonnateur le compte administratif.

Le comptable public nous a transmis le compte de gestion 2013, celui-ci est conforme au compte administratif établi par l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des reste à recouvrer et l'état des reste à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est demandé au comité syndical de voter ce compte de gestion pour l'exercice 2013.

Résultat du vote : Vote pour : unanimité/Votes contre : néant/Abstention : néant.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

#### **VII - Compte administratif 2013 (annexe 04)**

Le compte de gestion 2013 établi par le comptable public vient d'être adopté.

Le Président vous propose d'examiner le compte administratif de l'exercice 2013.

Lors de l'examen du compte administratif, le président peut assister aux débats. Il doit se retirer au moment du vote, et le comité syndical doit élire son président (e).

Il présente ci-après la synthèse du compte à la clôture de l'exercice 2013 :

	investissement	fonctionnement
Dépenses 2013	1 242 713.57	5 022 421.04
Recettes 2013	1 064 203.14	5 498 161.86
<b>Résultat exercice 2013</b>	<b>-178 510.43</b>	<b>475 740.82</b>
Report résultat 2012	660 963.42	2 362 728.44
Résultat 2013 cumulé	482 452.99	2 838 469.26
Reste à réaliser (dépenses)	-143 892.15	
Reste à réaliser (recettes)	515 880.00	
Solde à réaliser	371 987.85	

Il présente les résultats 2013 qui s'établissent à :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 2 838 469.26 €
- un excédent cumulé d'investissement de 482 452.99 €

Après reprise des restes à réaliser, les résultats s'établissent à :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 2 838 469.26 €
- un excédent cumulé d'investissement de 854 440.84 €

Le Président vous propose d'approuver le compte administratif de l'exercice 2013.

Laurence SOYER présente les éléments du compte administratif et communique tous éléments aux membres du comité.

Résultat du vote : Vote pour : unanimité/Votes contre : néant/Abstention : néant.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité (Thierry BOULAY ne participant pas au vote et sous la présidence de Laurence SOYER) de ses membres présents adopte le présent rapport.

### **VIII- Reprise résultats 2013 et affectation des résultats de fonctionnement 2013**

Lors du comité du 13 février 2014, avant le vote du budget primitif 2014, le résultat 2013 a été repris par anticipation, à titre provisoire.

Vous venez d'examiner le compte administratif établi par l'ordonnateur, et le compte de gestion établi par le comptable.

A la suite de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion, il convient d'arrêter définitivement les résultats et de statuer sur leur affectation.

Le Président propose de statuer sur l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2013 :

	<b>RESULTATS</b>
EXCEDENT FONCTIONNEMENT	2 838 469.26
EXCEDENT INVESTISSEMENT	482 452.99
RAR DEPENSES	-143 892,15
RAR RECETTES	515 880,00
	<b>3 692 910,10</b>
AFFECTATION COMPTE 1068	0,00
REPRISE LIGNE 002	2 838 469.26

Le Président propose de :

- confirmer l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement à la ligne 002 (report en section de fonctionnement) : 2 838 469.26 €uros.

Résultat du vote : Vote pour : unanimité/ Votes contre : néant/Abstention : néant.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

#### **IX - Rapport d'activités 2013 (annexe 05)**

Ce rapport annuel sur l'exploitation des services de traitement des ordures ménagères répond aux articles L 1411-13, L 2313-1, et L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public. Il a pour objectif de présenter :

- les résultats techniques,
- les résultats financiers,
- les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.

Thierry BOULAY commente ce rapport d'activités 2013.

Résultat du vote : Vote pour : unanimité/Votes contre : néant/Abstention : néant.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

Départ de Frédéric DIARD, Patrick CHEVALLIER et Alain GARILLON à 20 h 05.

#### **X – Modification du tableau des effectifs**

Le Président donne lecture du rapport suivant,

Le Président indique que, en application de la loi n° 83-534 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34, il appartient à l'organe délibérant de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.



Le Président informe que 2 adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe ont été reçus à l'examen adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe et qu'il conviendrait de les nommer à ce grade.

Le Président informe que le contrat de travail du rédacteur chargé de la communication est arrivé à son terme et qu'il a été procédé à son remplacement en date du 6 juin 2014, par un agent classé en catégorie A sous contrat à durée déterminée établi en application des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. Le Président propose de l'autoriser à créer un poste d'attaché.

Il propose de l'autoriser à modifier le tableau des emplois comme suit :

	Grades	Temps travail	Postes ouverts
Adm	Attaché principal	35 h	1
	Attaché	35 h	1
	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	35 h	1
	Rédacteur	35 h	1
	Adjoint adm principal 1 <sup>ère</sup> classe	35 h	1
	Adjoint adm principal 2 <sup>ème</sup> classe	35 h	2
	Adjoint adm 1 <sup>ère</sup> classe	35 h	1
	<b>Sous-total</b>		<b>8</b>
	Agent maîtrise principal	35 h	1
Tech	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	35 h	7
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	35 h	8
		20 h	1
		28 h	1
	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	35 h	4
	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	35 h	12
		28 h	4
	17 h	1	
	<b>Sous-Total</b>		<b>39</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>47</b>

Résultat du vote : Vote pour : unanimité/Votes contre : néant/Abstention : néant.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

## **XI – Servitude de tréfonds déchetterie de Saint Amand Longpré**

La commune de Saint Amand Longpré a vendu à SFR une parcelle de terre pour y implanter une antenne ; Or cette parcelle est enclavée et les réseaux pour desservir cette parcelle sont situés sur la parcelle de terre ZA n° 83 appartenant au syndicat.

Une servitude de passage en tréfonds de toutes canalisations et réseaux, ainsi qu'une servitude de passage de gaines techniques d'une largeur de 3,00 mètres sur une profondeur de 0.80 mètre doivent être mise en œuvre afin de régulariser administrativement cette situation (ci-joint plan annexé).

Résultat du vote : Vote pour : unanimité/Votes contre : néant/Abstention : néant.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

## **XII – Désignation des délégués à AMORCE**

Le syndicat VALDEM est adhérent à l'association AMORCE. Dans le cadre du renouvellement des assemblées, il convient de désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant pour représenter le syndicat au sein de cette structure.

Résultat du vote : Vote pour : unanimité/Votes contre : néant/Abstention : néant.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents désigne Monsieur Thierry BOULAY en qualité de délégué titulaire, et Monsieur Jean-Claude GAUTHIER, en qualité de délégué suppléant.

## **XIII – Désignation des délégués au CNAS**

Le syndicat VALDEM est adhérent au CNAS. Il est représenté dans cette instance par un délégué des élus et un délégué des agents. Dans le cadre du renouvellement des assemblées il convient de désigner les nouveaux délégués.

Résultat du vote : Vote pour : unanimité/Votes contre : néant/Abstention : néant.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents désigne Madame Laurence SOYER, 1<sup>ère</sup> vice-présidente en charge de la politique ressources humaines en qualité de déléguée du collège des élus, et Madame Mireille PICHARD, en qualité de déléguée du collège des agents.

## **XIV – Informations**

Thierry BOULAY précise que la recyclerie organise un déstockage sur son site le 21 juin.

Il indique que la REP meubles sera opérationnelle sur 3 déchetteries : Danzé/Selommes/Saint-Amand-Longpré à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014. Le dispositif sera ensuite déployé sur l'ensemble des déchetteries jusqu'en 2017-2018.

Thierry BOULAY précise que les procès-verbaux des séances seront désormais adressés par voie dématérialisée sur les adresses mail communiquées, et que ces documents ne seront plus joints au compte rendu de la prochaine séance. Il demande aux élus de bien vouloir leur communiquer leur adresse courriel.

Thierry BOULAY rappelle que le syndicat préconise la collecte des nouveaux lotissements, ou aménagements ? en point de regroupement. Il précise qu'un courrier va être adressé aux maires pour leur rappeler que le syndicat doit être saisi lors de tout nouvel aménagement urbain. Il rappelle que l'organisation de la collecte est de la compétence du syndicat VALDEM et qu'il doit être associé en amont de toute opération d'urbanisme.

Thierry BOULAY précise que le prochain comité est fixé au 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Fin de la séance à 20 h 25.